



Un arrêté municipal régit la conduite à tenir en cas de présence de cyanobactéries.
Au vu des dernières analyses, **le niveau 2 est le niveau retenu sur cette portion de l'Erdre.**

4
3
2
1
0

NIVEAU

2

RESTRICTIONS

Des toxines sont détectées dans l'eau

Qu'est-ce que les cyanobactéries ?

Les cyanobactéries sont des bactéries microscopiques qui se développent dans les eaux riches en nutriments. Elles peuvent libérer des toxines qui peuvent nuire à la santé humaine et animale.

Quels sont les risques ?

En cas d'ingestion, inhalation ou contact avec la peau, les symptômes courants sont des irritations de la peau, démangeaisons, maux de tête, symptômes gastro-intestinaux, maux de gorge, vomissements, fièvre... L'exposition répétée à de faibles concentrations de toxines peut générer des problèmes de santé chroniques.

Consignes générales de précaution pour le niveau 2



Lavez-vous les mains, prenez une douche soignée après l'activité nautique.



Nettoyez votre matériel de loisirs à l'eau claire.



La consommation de poisson pêché est fortement déconseillée.



L'abreuvement et la baignade des chiens sont très fortement déconseillés.



La pratique nautique dans les zones d'accumulation de cyanobactéries (« bloom ») est interdite.



Baignade interdite toute l'année
En niveau 2, les dérogations accordées ponctuellement à certaines pratiques sportives de baignade par le Préfet ou par les communes sont suspendues.

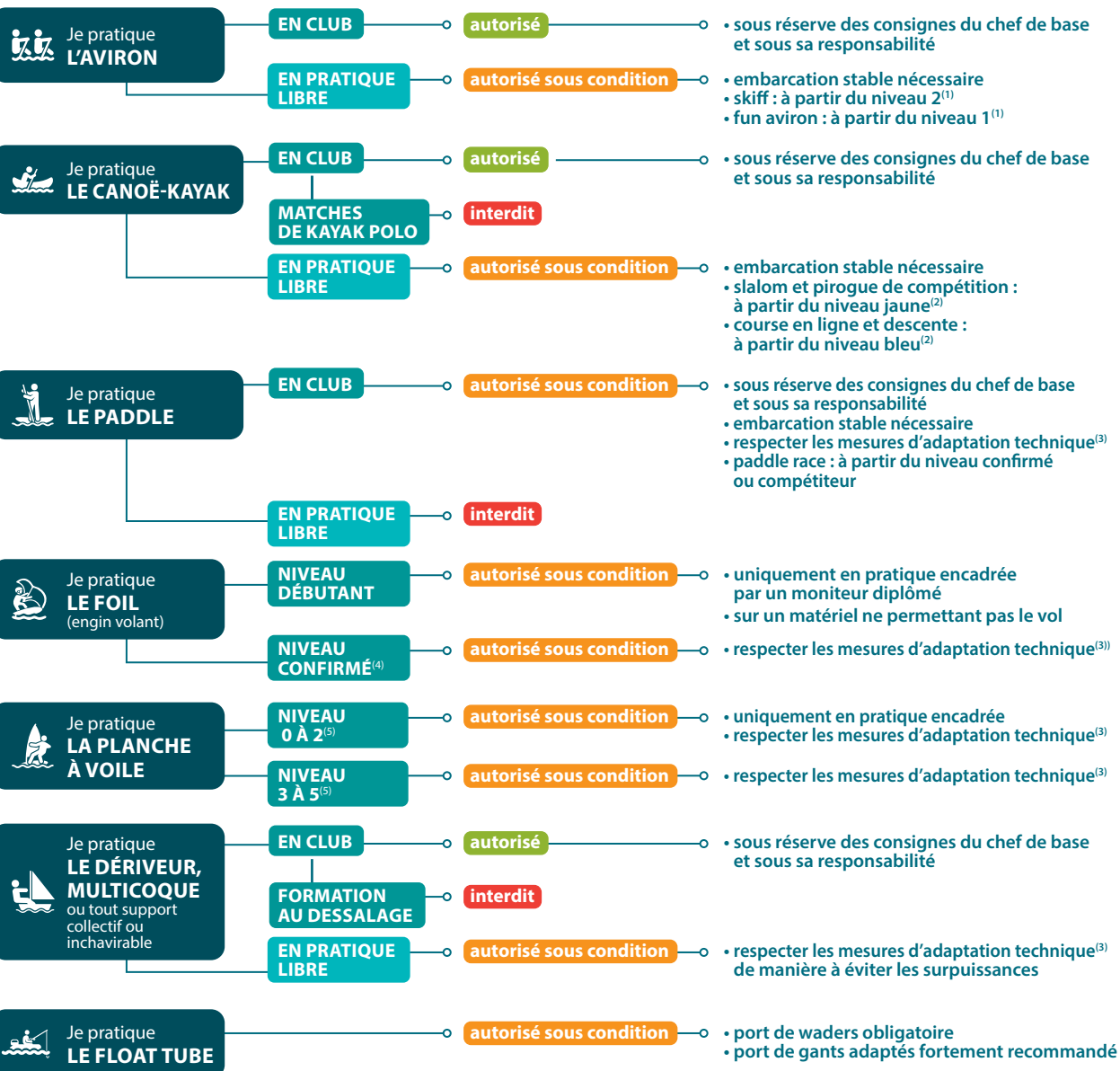


En cas de troubles de la santé : maux de tête, vomissements, irritations..., consultez rapidement un médecin ou contactez les urgences (112).

VIGILANCE FORCE DU VENT

À partir de Force 4 Beaufort, les activités nautiques sont interdites, même en club, sauf pour la planche à voile et le dériveur/multicoque.

À partir de Force 5 Beaufort, toutes les activités nautiques sont interdites.



Avant d'aller à l'eau, je vérifie les recommandations du jour sur place, sur le site internet de l'Edenn : www.edenn.fr ou en scannant le QR code :



Le suivi sanitaire est réalisé par l'Edenn. Le protocole est mené avec le concours de l'ARS des Pays de la Loire.

